

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par la présente, donné par le soussigné, greffier de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 11 mars 2025, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 1 demande de dérogation au règlement de zonage.

- **Nature de la demande** : Implantation d'un bâtiment accessoire - 111 rue Nadeau – GJ Ménard

Demande d'autoriser un bâtiment accessoire qui a été implanté à une distance de 2,76 mètres du bâtiment principal, au lieu des 3 mètres requis.

DONNÉ À WATERLOO, ce 17 février 2025

Louis Verhoef
Directeur général et greffier